

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 36

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, Mme Descamps, M. Ledoux, Mme Magnier et  
Mme Sanquer

-----

**ARTICLE 32**

À l'alinéa 15, substituer à la référence :

« à l'article L. 821-1 »

les références :

« aux articles L. 821-1 et L. 821-2 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous saluons l'introduction par l'Assemblée Nationale de la disposition qui vise l'information et l'accompagnement des bénéficiaires de l'AAH à l'ouverture et au renouvellement de la complémentaire santé solidaire.

Néanmoins la rédaction ne vise pas l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH. L'objet de cet amendement est de couvrir l'ensemble de la population concernée.